



Déclaration liminaire de la FSU 93 CHSCT Départemental du jeudi 7 février 2019.

Monsieur le Directeur académique, Mesdames, Messieurs,

Comme chacun le sait, les représentations en instances ont évolué depuis le mois de décembre et les dernières élections professionnelles. Loin d'être négligeable, la participation des collègues a démontré leur attachement à leur représentation et nous considérons que le message doit être entendu par tous. Comment expliquer l'absence d'arrêté proclamant la composition de cette instance. Bien entendu, chaque organisation syndicale travaille sur sa projection des résultats, mais le rectorat de Créteil attache-t-il aussi peu d'importance au CHSCT qu'il n'en a pas fait lui-même une projection ?

Le constat est malheureusement tel qu'il répond par anticipation à ce qu'annoncera Olivier Dussopt dans le cadre de sa réforme de la fonction publique. Oui, le gouvernement en place souhaite malmener le paritarisme, changer les missions des instances, les désorganiser, semer le trouble pour mieux rompre avec les corps intermédiaire et le dialogue social ! Il nous faut faire le constat d'un aveuglement après bientôt quatre mois de mobilisation des citoyens faisant suite à plus d'un an d'alerte et de mise en garde des organisations syndicales.

A ce jour, nous ne pouvons que faire le constat d'une volonté de dégradation du climat social qui engendre révolte et débordement de tous ordres. Mais la question de la responsabilité de la situation est bien autre, quelle est l'origine, quelle est la conséquence ?

Au mois de décembre, nous avons vécu dans nos établissements des situations de tension particulièrement importantes qui ont été la réponse à des annonces de réforme mêlées d'un climat général extrêmement violent emprunt d'actes répréhensibles, de provocations et de mise en cause de la dignité. Heureusement que Mantes La Jolie est dans les Yvelines car la mesure de la réaction citoyenne aurait été bien autre dans ce département !

Durant cette période, de nombreux collègues nous ont fait part de leur désarroi, de la complexité des situations qu'ils affrontaient car leur situation professionnelle n'est pas hors sol, mais bien le reflet des maux de la société. Oui, en Seine-Saint-Denis, plus qu'ailleurs, par sa composition sociologique la population renvoie d'avantage de problématiques aux services publics présents.

Si nous avons toujours dit notre confiance dans le travail collectif dans cette instance et ce dans le respect de quelques positions divergentes au regard des rôles et missions de chacun, nous souhaitons rappeler le rôle prépondérant de cette instance en terme d'alerte sociale !

Nos collègues sont en prise directe avec le mal être d'une population dont la gestion au quotidien engendre une charge psychologique qui peut rapidement les faire basculer dans le champ des risques psychosociaux. Les politiques de financement des collectivités territoriales ne permettent pas non plus de maintenir un cadre de travail de qualité malgré des politiques volontaristes qui sont souvent percutées par des choix ministériels qui remettent en cause les travaux prévus.

Mais néanmoins, les leviers d'une meilleure qualité de vie au travail existent pour autant qu'une attention particulière soit portée sur les préconisations des CHSCT.

La reconnaissance méritée des agents de la fonction publique que nous sommes doit bien entendu passer par des réponses fortes relatives au rattrapage de notre pouvoir d'achat, mais aussi par de véritables signes de confiance loin des injonctions de notre hiérarchie pour la mise en place d'outils largement contestables.

Nous sommes ces derniers jours alertés par de nombreux collègues, et en particulier par des collègues directeurs ou directrices d'école, de pressions qui sont exercées sur eux dans le but d'imposer la passation des évaluations de CP. Ce point d'étape, déconnecté des programmations des collègues s'impose comme une réévaluation de l'évaluation de fin de trimestre de décembre souvent travaillée collectivement par les collègues. Quel intérêt pour les enseignants que de refaire le travail deux fois en un mois ? Quel intérêt pour les élèves que de remplir des documents qui ne seront pas corrigés avec eux ? Quel intérêt d'avoir des retours d'évaluation deux mois plus tard, parce qu'on a considéré que des matrices ministérielles répondraient mieux que l'intelligence collective d'un conseil des maitres ?

Cet exemple pris dans le premier degré, montre à quel point notre professionnalisme est attaqué, à quel point la confiance dans les professionnels est mise à mal, à quel point les collègues sont appréhendés comme des exécutants ?

Comment penser sur cette base que la qualité de vie au travail puisse progresser ? Encore aujourd'hui, nous ferons le constat d'une augmentation du nombre de situations complexes vécues dans les établissements. Mais au-delà des réponses directes apportées à ces dernières, se pose la question des réponses structurelles qui sont la réponse à apporter pour une réelle politique de prévention.

Merci de votre attention.